

Mila : islam et laïcité

vendredi 28 février 2020, par [Antoine BOURGE](#)

En 1910, le citoyen Jean Jaurès prononçait devant la Chambre des Députés un [discours](#) fameux pour l'école laïque, mais avec l'affaire Mila on peut constater que les ardents défenseurs de la laïcité ne sont pas légion. Cette régression intellectuelle et politique livre la république à un islam politique conquérant qui remet en cause l'unité républicaine.

On peut trouver un bon résumé chronologique de l'affaire publié le 5 février sur le site de [France Info](#).

La médiatisation par les réseaux sociaux

Le 18 janvier 2020 c'est sur la chaîne Instagram de Mila qu'a éclaté une querelle entre elle et un garçon, relatée par Mila elle-même sur [France Info](#) :

Et il y a un mec qui a commencé à s'exciter, à nous traiter de sales lesbiennes, de racistes, de (...) toutes les pires insultes que vous pouvez imaginer (...). Ensuite le sujet a commencé à déraiper sur la religion. Donc moi j'ai clairement dit ce que j'en pensais. Parce que la liberté d'expression, tu connais ?'

On s'étonne que la censure des réseaux sociaux ne se soit pas abattue, compte tenu des propos tenus, quand on sait que *L'origine du monde* de Courbet était censuré par Facebook.

Récupération politique ou abandon complet ?

Au lendemain des attentats du 13-14 janvier 2015 le message #JeSuisCharlie était diffusé sur les réseaux sociaux via Twitter et Facebook ; le [Huffington Post](#) nous apprend que le 21 janvier 2020 #JeSuisMila a été diffusé à l'initiative d'une blogueuse, mais le partage de #JeSuisMila par des personnalités d'extrême droite a rendu suspecte cette alerte sans même prendre en compte le fond de l'affaire :

L'histoire de Mila, scolarisée dans un lycée public, a été racontée par le site identitaire féministe Bellica. Son récit a rapidement trouvé un relais sur Twitter, où plusieurs personnalités politiques, dont certaines classées à l'extrême droite, ont exprimé leur indignation.

Parallèlement, le silence de la « gauche » et des médias est assourdissant. Élisabeth Lévy dans [Causeur](#) soulignait : « Le 29 janvier, Le Monde n'avait toujours pas jugé utile de signaler l'affaire Mila à ses lecteurs. » Dans Marianne (21-27 janvier 2020), Jack Dion - au sujet du traitement de l'affaire Mila par Mediapart - indiquait très pertinemment :

Pour rattraper son retard, le site dirigé par Edwy Plenel a publié une vidéo aussi caricaturale que ces termes introductifs :

« Mila [...] est devenue en quelques jours l'égérie de la « fachosphère » [...]. Ce nouveau psychodrame a eu un mérite : remettre l'islam et les musulmans à l'honneur sur tous les plateaux télé alors même que la grève et les actions coups de poing du mouvement social occupaient largement le devant de la scène. »

Défendre la liberté d'expression, c'est donc : 1. être renvoyé dans les bras de l'extrême droite, qui n'en attendait pas tant ; 2. être accusé de rejet de l'islam, comme si les musulmans devaient tous être assimilés aux fous furieux qui prétendent parler en son nom, alors que nombre de musulmans se sont émus du sort réservé à Mila ; 3. être tombé dans un piège destiné à occulter la question sociale. Moralité : le silence de Mediapart, parfois, est un moindre mal.

Les principales figures de la « gauche » se sont exprimées, lentement et sans conviction... on est bien loin de la vivacité d'esprit de Jaurès dans son discours de 1910. D'un côté on trouve les défenseurs des musulmans, ce qui prouve la confusion des commentateurs entre la religion (l'Église), et les pratiquants. Dans la vidéo Mila ne s'attaque qu'à la religion pas aux personnes. Ce qui donne pour le site [Révolution permanente](#) une absurde prise de position contre les « islamophobes » :

« Tous ces réacs qui jouent les défenseurs de la liberté de conscience ne font que légitimer leurs propres pulsions islamophobes ». Ou encore : « (...) pointer du doigt la soi-disant hypocrisie de la gauche, qui serait complaisante avec ses harceleurs (comprenez : avec les islamistes). »

Et ne l'est-elle pas complaisante cette gauche ? On peut pour s'en convaincre prendre l'exemple emblématique de Ségolène Royal, mis en lumière par [Jeune Afrique](#), où le deux poids deux mesures est fustigé par la comparaison des propos de Royal au sujet de Greta Thunberg et de Mila :



Le flottement de la classe politique et des associations diverses à défendre Mila est consternant, (comme cela est dit dans [Le Point](#) : « Force est de constater le silence assourdissant des associations féministes, pro-LGBT et de défense des droits de l'homme - dans les premiers temps au moins ») car il laisse place aux « accommodements raisonnables » et au piétinement de la laïcité, ce dont Yvon Quiniou fait part dans son blog sur [Mediapart](#) :

Ce flottement, sinon même, donc, cet abandon, qu'on retrouve par ailleurs dans l'idéal de la laïcité à la Bauberot ou dans celui de Ségolène Royal, m'a déjà valu d'être violemment critiqué dans le milieu des marxistes auquel j'appartiens intellectuellement et qui ont oublié cette magnifique formule de Marx : « La critique des idées religieuses est la condition préliminaire de toute critique ».

Pas étonnant que ce flottement sur la laïcité se répercute dans l'attitude manifestée par les lycéens où était scolarisée Mila, et plus généralement dans l'ensemble de la société française. Dans [Le Point](#) Marion Cocquet signale :

Tout le monde s'accorde à dire, en tout cas, que Mila « est allée trop loin », que « ça ne se fait pas », d'insulter une religion comme elle l'a fait. « Je ne comprends pas, elle traînait avec des musulmans, des

Noirs, des Arabes, elle n'était pas raciste », raconte une élève de seconde. « Moi, je suis neutre », avance une autre – et l'on comprend qu'être « neutre », c'est déjà beaucoup. « Elle a eu ce qu'elle a cherché, elle devait s'y attendre, lâche un petit blond en reniflant. Il y a 70 % de musulmans ici, ça ne pouvait pas bien se passer ». « Le pire, c'est que les gens qui la menacent finissent en un sens par lui donner raison », se désole une jeune fille, qui se dit elle-même musulmane. « Il y a ceux qui ont été choqués, blessés par ce qu'elle a dit. Ceux qui ont peur d'être associés à elle, et de payer les frais. Et quelques-uns qui pensent pareil mais ne l'avoueront jamais », résume un autre élève. Qui ajoute, un peu froidement : « Pour le soutien, maintenant, elle a #JeSuis Mila. Qu'elle ne compte pas sur nous. »

Et sur la laïcité, Le Canard Enchaîné du 12 février 2020 commente un sondage commandé par Charlie Hebdo sur le droit au blasphème, qui révèle un flou évident :

A la question : « Êtes-vous favorable au droit de critiquer, même de manière outrageante, une croyance, un symbole ou un dogme religieux ? », 50 % des sondés répondent oui et 50 % non. Encore moins réjouissant, les plus jeunes parmi les sondés (18-24 ans) sont les plus opposés (à 59%) à ce droit au blasphème.

Mais, curieusement, plus des deux tiers des sondés (68%) sont d'accord avec une phrase de Richard Malka, l'avocat de Mila, selon lequel il convient de « ne pas interdire la critique ou même l'injure, mais de protéger la liberté d'expression ». Résumé : 50 % des sondés sont défavorables à la liberté d'injurier une religion, mais 68 % sont pour.

Conclusion : il y en a au moins 18 % pour qui tout ça n'est pas très clair.

Mais il n'y a pas que pour la gauche et des citoyens que le concept de laïcité est flou, c'est le cas pour les membres du gouvernement dont N. Belloubet, ministre de la justice, est une fine représentante. Elle est épinglée par Le Canard Enchaîné (12 février 2020) pour sa réaction indigne :

Le 29 janvier sur Europe 1, la ministre de la justice avait estimé que les critiques et les insultes contre la religion constituaient « une atteinte à la liberté de conscience ». Même un étudiant en première année de droit sait pourtant qu'en république le blasphème est une atteinte à rien du tout.

Le tollé provoqué par cette bourde contraint aujourd'hui Belloubet à expliquer le contraire : « Nous ne sommes plus au temps de Moïse, où le blasphémateur devait mourir lapidé par la communauté. »

C'est exact, encore que, pour certains ministres, la traversée du désert à la rame ressemble fort à un supplice.

Pas de vague dans l'Éducation nationale

La diffusion des vidéos a été gérée par le rectorat comme l'indique [le Huffington Post](#) :

La plateforme Net écoute, partenaire de l'éducation nationale contre le cyberharcèlement, a été désignée pour une « prise en charge physique et psychologique » de la jeune fille, indique le rectorat. « Tous les opérateurs des réseaux sociaux » étaient mobilisés dès mercredi soir pour tenter d'arrêter la diffusion des vidéos de la jeune fille, et la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (Pharos) a été saisie. « Il faut qu'il y ait un message d'apaisement général », glisse-t-on au rectorat.

On ne manque pas d'être surpris par la complaisance coupable du rectorat pour les jeunes qui ont insulté et menacé de mort cette jeune fille, ce qui l'a empêché de retourner en cours...

Dans [Causeur](#) Elisabeth Lévy pose le problème tel qu'il aurait dû être assumé par des responsables politiques défenseurs de la loi républicaine et laïque :

En somme, quand l'État n'est pas complaisant, il est impuissant. L'Éducation nationale ne peut pas garantir la sécurité de Mila qui est déscolarisée - sans susciter de mobilisation de ses camarades. Certes, Marlène Schiappa, qui a fini par se réveiller, a demandé une protection pour la jeune fille. Vivre entre deux policiers, c'est tout ce que la République peut proposer à ceux que l'on menace physiquement.

Et cette impuissance est organisée depuis fort longtemps par les pouvoirs publics eux-mêmes quand on s'intéresse au cas des ELCO (enseignements en langues et cultures d'origine étrangère). On mesure le déficit républicain et laïque dans la situation décrite dans [Causeur](#) par Yves Mamou :

Ces enseignants venus de l'étranger, qui ne parlent pas le français et qui, dans le cadre de l'éducation nationale - mais sans que l'éducation nationale ait un droit de regard sur leur activité - ont la main sur 80 000 élèves français d'origine algérienne, tunisienne ou turque. Dire qu'une menace « séparatiste » voire djihadiste s'exerce depuis 1977, date de création des Elco est un euphémisme.

Peut-être devrait-on réfléchir à cette citation du discours de Jaurès et en tirer toutes les conséquences pour l'école et la laïcité aujourd'hui :

Je n'entends point du tout par là que l'éducateur s'efforcera de transmettre, d'imposer à l'esprit des enfants ou des jeunes gens telle ou telle formule, telle ou telle doctrine précise.

L'éducateur qui prétendrait ainsi façonner celui qu'il élève, ne ferait de lui qu'un esprit serf. Et le jour où les socialistes pourraient fonder des écoles, je considère que le devoir de l'instituteur serait, si je puis ainsi dire, de ne pas prononcer devant les enfants le mot même de socialisme.

Mulhouse : la reconquête républicaine...

Dans un article paru dans [Causeur](#), Céline Pina reconnaît un élan relativement positif à la prise de position de Macron sur la question de l'islam... :

Les termes radicalisation, communautarisme et séparatisme visent à s'en approcher sans l'assumer totalement. Ils avaient vocation à envoyer un double signal : dire à la société française qui depuis 2015 connaît les assassinats de masse liés au jihad et les revendications agressives liées à l'islamisation des quartiers que leurs dirigeants n'étaient pas totalement déconnectés, et en même temps, en évacuant le terme islam, préserver ses relations clientélistes dans les quartiers et avec les leaders de l'islam politique ou consulaire (CFCM, Musulmans de France (ex UOIF), CCIF...).

... même si la dernière phrase laisse songeur et met en évidence des loyautés établies et mortifères pour le fameux « vivre ensemble ».

En effet, que le CFCM transige avec la loi n'est pas une affaire récente, c'est ce que nous rappelle Renée Fregosi dans un excellent article paru sur le site [Causeur](#) :

(...) l'association du CFCM s'est en fait inaugurée dans le refus d'acquiescer à un principe laïque essentiel, à savoir le droit à l'apostasie (abandon ou changement de religion). Malgré son attachement à cette clause, Jean-Pierre Chevènement a en effet été conduit à l'abandonner en 2000 après un an de négociation avec les représentants des différentes associations de Musulmans en France (...).

Évidemment quand on entend dire que le CFCM pourrait être placé au centre de la lutte contre l'islamisme, on voit bien plus qu'une brèche dans les discours. La réaction d'Abdallah Zekri, délégué du CFCM, est un coup non dissimulé contre la liberté d'expression en affirmant à propos de Mila : « Elle l'a cherché, elle assume ». Dans [Causeur](#), Aurélien Marq s'interroge sur l'absence de réaction du gouvernement :

(...) pourquoi ne pas interdire enfin les groupes salafistes et en tout premier lieu les Frères Musulmans ? La volonté déclarée et là aussi bienvenue de mettre fin à l'islam consulaire - mais pourquoi cette idée de s'appuyer sur un CFCM qui n'a toujours pas désavoué Abdallah Zekri, celui qui ne s'est pas gêné pour piétiner les valeurs les plus élémentaires de la République en déclarant que Mila l'avait « bien cherché » ?

... révèle le double langage de la macronie

Sur l'affaire Mila, nous avons pu donc nous rendre compte du discours tenu par les amis de Macron représentants d'un islam rétrograde contraire aux lois françaises, comme souligné par Pierre Chaillan dans [l'Humanité](#) :

(...) certains dirigeants du Conseil français du culte musulman (CFCM), investis par Nicolas Sarkozy, réclament toujours une « composition du droit français avec les dispositions du droit musulman » et opposent leur foi à la laïcité, dont ils dénoncent les « prétentions universelles », ils ne représentent qu'un courant islamiste, offensif mais minoritaire parmi lesdits « musulmans », dont l'extrême diversité prouve qu' « il n'y a pas de communauté musulmane en France » (Olivier Roy).

S'il existe diverses obédiences dans l'islam, il est à déplorer que l'islam rigoriste y occupe une place prépondérante.

Il est bien clair que Macron n'en a rien à cirer et que tout n'est qu'effet d'annonce puisque en 2019 le ministre Castaner, cité par Pierre Chaillan dans [l'Humanité](#), : « prévoyait de « renforcer la police des cultes » et de « responsabiliser ses représentants » pour « apaiser la laïcité ». » On ne comprend que trop bien les renoncements et compromissions sous-entendus par « apaiser ». De même, en octobre 2019 une lettre sur l'islam, qui était adressée à Macron, est restée sans réponse. Une tribune collective dans [Marianne](#) synthétise la teneur de cette lettre :

(...) alerter sur les dangers d'une organisation « par le haut » de l'islam en France, une telle structure étant presque inévitablement vouée à tomber dans l'escarcelle des tenants d'un islam politique.

(...)

Ensuite, favoriser la prise de parole des musulmans humanistes, trop souvent tenus à l'écart car ne disposant pas de l'influence, notamment financière, de l'islam politique.

Propagande à l'approche des municipales sur le séparatisme et dans le contexte de l'affaire Mila ne manquent pas d'être commentés dans [Causeur](#) par Aurélien Marq :

La situation de Mila est à ce titre révélatrice : nous ne sommes même pas capables de garantir la sécurité d'une adolescente dans son lycée, comment oser prétendre reconquérir des dizaines de quartiers simultanément si nous ne changeons rien à nos méthodes ? Oui, la reconquête impose de donner envie aux habitants de ces territoires de rejoindre la République, mais elle impose aussi de frapper avec force, et même avec brutalité, ceux qui s'obstineront à refuser de se plier à la loi commune.

Une photo troublante, prise lors de son déplacement à Mulhouse, où pose tout près du Président une jeune femme portant un voile qui cache son visage bien qu'un service d'ordre empêche quiconque de s'approcher de lui. Pourquoi donc laisser cet exemple criant du refus des règles communes sous le nez de Macron ? Dans [Causeur](#) Aurélien Marq en tire une conséquence :

Il serait tentant de s'arrêter à cette image, car après l'avoir vue il est difficile de prendre au sérieux la volonté affichée de combattre ce qu'Emmanuel Macron appelle le « séparatisme islamiste » - terme d'ailleurs bien trouvé, préférable en tout cas à celui trop timoré de « communautarisme ». Le reste, après tout, n'est que discours.

Le financement des lieux de cultes par des puissances étrangères est un point nodal du problème lié au « séparatisme » comme on peut le lire dans [Causeur](#) :

Plus de transparence dans le financement de lieux de culte : très bien ! Mais à quoi bon savoir, si l'on n'agit pas ? Le cas de la mosquée An Nour de Mulhouse, évoqué par le chef de l'État lui-même, est emblématique. Il parle d'un malaise mais c'est pire qu'un malaise : c'est le projet d'un espace prenant en charge tous les aspects de la vie en les mettant sous emprise religieuse, une véritable enclave théocratique financée par le Qatar.

De même le jihad économique, rarement évoqué, est un élément non négligeable dans la stratégie de l'islam politique. Ce point est souligné par Céline Pina dans [Causeur](#) :

(...) l'idée du jihad économique : l'argent des musulmans doit alimenter la puissance de l'oumma, de la communauté, ne plus partir chez les kouffars. Or l'AMIF, cette association pour un islam de France voulu par Emmanuel Macron et dirigée par Hakim El Karoui (un de ses proches) a notamment pour fonction de mettre en place une taxe, une certification hallal, autrement dit le meilleur outil pour

mettre en place le séparatisme, d'abord au niveau de la nourriture, puis des vêtements, cosmétiques, loisirs, services...

La laïcité, un point c'est tout !

D'autres pistes pour appliquer la laïcité sur tout le territoire français, sans exception, comme le souligne Pierre Chaillan dans [l'Humanité](#) :

Alors, faut-il lutter contre le communautarisme musulman, juif ou chrétien ? Oui, sans doute, si l'on entend par là qu'il serait néfaste d'accepter, ou, dans le cas des chrétiens, de tolérer plus longtemps que nos concitoyens croyants sortent à divers degrés du droit commun en bénéficiant de subventions pour leurs lieux de culte, pour leurs écoles confessionnelles ou pour leur clergé. De ce point de vue, le maintien du régime du Concordat en Alsace-Moselle ou des subventions à l'enseignement privé confessionnel doivent être contestés.

Pour conclure, une utile mise au point de Pierre Chaillan dans [l'Humanité](#) :

Inutile donc de réviser la loi de 1905. Encore faut-il l'appliquer ! Elle garantit la liberté de conscience et l'égalité de droit des croyants et des non-croyants, même pour les anti-laïques ; par suite, elle permet d'interdire dans un lieu de culte toutes « voies de fait, violences et menaces » et toute « provocation directe à résister à l'exécution des lois » de la République. La laïcité, c'est la liberté de chacun dans le respect de la diversité de tous ; la « communauté », c'est la soumission de tous à l'identité présumée originelle du collectif.

Le 27 février 2020,

Antoine Bourge